

Avis 11-317 du personnel des ACVM
*Retrait d'avis***Le 21 juin 2012**

Le présent avis a pour objet de retirer officiellement plusieurs avis des ACVM ou d'application locale. De manière générale, les textes retirés demeureront accessibles pour consultation dans les sites Web des membres des ACVM qui les contiennent tous.

Avis des ACVM

Le personnel des membres des ACVM a passé en revue certains avis des ACVM. Il a déterminé que certains d'entre eux sont désuets, ne sont plus pertinents ou sont désormais inutiles. Les avis des ACVM suivants sont donc retirés avec prise d'effet immédiate.

- 23-307 *Régime de protection des ordres – étapes clés de la mise en œuvre*
- 31-311 *Projet de Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription, Transition vers le nouveau régime d'inscription*
- 31-321 *Décisions générales additionnelles dispensant certaines personnes inscrites de l'application de dispositions du Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription*
- 44-303 *Dépôt de l'avis d'intention d'être admissible au régime du prospectus simplifié en vertu du Règlement 44-101 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus simplifié*
- 52-314 *Lancement d'un sondage sur XBRL*

Avis de l'ASC

Le personnel de l'Alberta Securities Commission a passé en revue certains avis d'application locale. Il a déterminé qu'un d'entre eux est désuet, n'est plus pertinent ou est désormais inutile. L'avis suivant est donc retiré avec prise d'effet immédiate.

- 51-701 *National Instrument 51-101 Standards of Disclosure for Oil and Gas Activities Disclosure of Estimates by Income Trusts and Other Flow-Through Entities in Light of Proposed Amendments to the Income Tax Act (Canada)*

Avis de la CVMNB

Le personnel de la Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick a passé en revue certains avis d'application locale. Il a déterminé qu'un d'entre eux est désuet, n'est plus pertinent ou est désormais inutile. L'avis suivant est donc retiré avec prise d'effet immédiate.

21-702 *Planification de la continuité des activités – Essais à l'échelle du secteur*

Avis de la CVMO

Le personnel de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario a passé en revue certains avis d'application locale. Il a déterminé que certains d'entre eux sont désuets, ne sont plus pertinents ou sont désormais inutiles. Les avis suivants sont donc retirés avec prise d'effet immédiate.

- 13-701 *SEDAR Filings and Year 2000 Contingency Plans*
- 35-701 *Residency Requirements for Advisers and Their Partners and Officers*
- 35-702 *Residency Requirements for Certain Non-Resident Salespersons and Supervisors*
- 35-703 *Registration Residency Requirements for Certain Canadian Resident Dealers*
- 52-708 *Initial Offering Costs of Closed-End Funds*
- 62-702 *OSC Staff Concludes Pre-Bid Integration Rules Applicable to Proposed Stock Exchange by Noranda, Inc.*
- 71-701 *Multijurisdictional Disclosure System*

Questions

Pour toute question, veuillez vous adresser à l'une des personnes suivantes :

Sylvia Pateras
Autorité des marchés financiers
Tél. : 514-395-0337, poste 2536
sylvia.pateras@lautorite.qc.ca

Sheryl Thomson
British Columbia Securities Commission
Tél. : 604-899-6778
sthomson@bcsc.bc.ca

Simon Thompson
Commission des valeurs mobilières de
l'Ontario
Tél. : 416-593-8261
sthompson@osc.gov.on.ca

Kari Horn
Alberta Securities Commission
Tél. : 403-297-4698
kari.horn@asc.ca

Manon Losier
Commission des valeurs mobilières du
Nouveau-Brunswick
Tél. : 506-643-7690
manon.losier@nbsc-cvmnb.ca

Chris Besko
Commission des valeurs mobilières du
Manitoba
Tél. : 204-945-2561
chris.besko@gov.mb.ca

Dean Murrison
Saskatchewan Financial Services Commission
Tél. : 306-787-5879
dean.murrison@gov.sk.ca

Shirley Lee
Nova Scotia Securities Commission
Tél. : 902-424-5441
leesp@gov.ns.ca